

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 15 (1930)  
**Heft:** 11

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

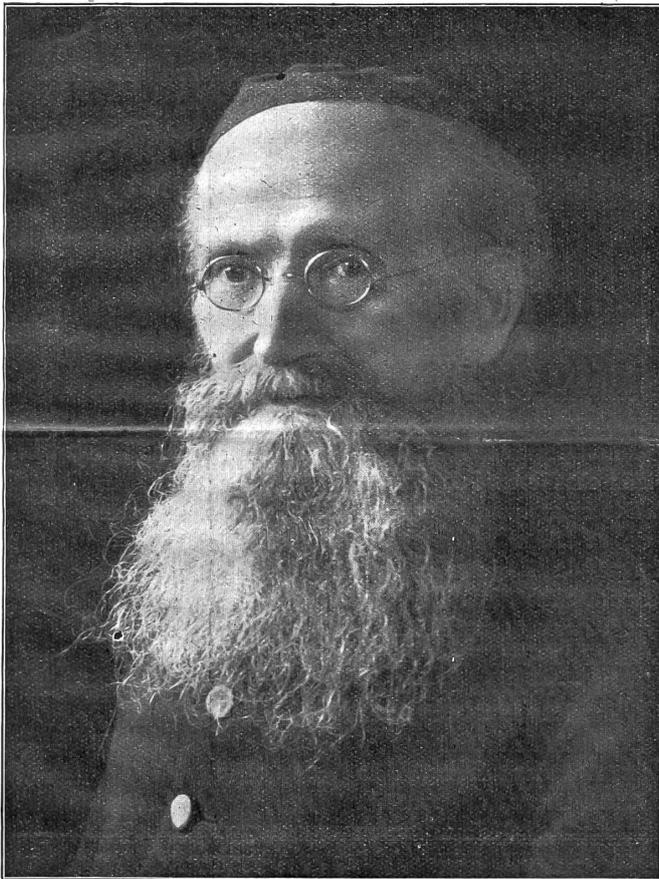
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

## Doyen Jean Ev. TRABER

Promoteur des Caisses Raiffeisen en Suisse, président honoraire de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)



La communauté Raiffeiseniste suisse vient d'être plongée dans un deuil profond.

Au Sanatorium particulier Theodosianum, à Zurich, où il avait été transporté il y a quelques semaines, est décédé à l'aube du mercredi 29 octobre, après une longue maladie, dans sa 77<sup>me</sup> année, M. le doyen Traber, le promoteur du mouvement Raiffeiseniste suisse et président honoraire de l'Union.

Une vie pleine de travail et de prières est arrivée à son terme. Un cœur débordant d'amour et de dévouement envers le prochain a cessé de battre. Le pays vient de perdre un de ses grands philanthropes, un citoyen qui s'est dépensé

sans compter pour le bien de l'humanité, pour l'émancipation morale et économique des paysans et de la population agricole.

Devant la tombe de son très vénéré pionnier et de son premier chef, la communauté Raiffeiseniste suisse s'incline avec un profond respect. Elle pleure la perte d'un grand bienfaiteur, d'un homme qui par son esprit de sacrifice, par son courage inébranlable et par sa persévérance exemplaire a accompli une œuvre belle entre toutes, celle de vulgariser dans notre pays les idées du grand Raiffeisen et de poser les fondements du mouvement coopératif de crédit mutuel actuel.

Le défunt a été accompagné à sa dernière demeure par une foule silencieuse et recueillie, formée de la population de la paroisse de Bichelsee, dont il a été pendant 41 ans le chef spirituel, des autorités de l'Union Suisse et d'un grand nombre de Raiffeisenistes, venus de près et de loin. Sur la tombe, M. J. Liner, président de l'Union, a fait l'éloge funèbre du défunt auquel il a adressé un suprême adieu, en glorifiant de vibrante façon l'œuvre belle et utile du promoteur des organisations Raiffeisenistes suisses.

Dans l'imposant convoi funèbre, on remarquait des enfants dont le défunt était l'éducateur, des jeunes gens et des jeunes filles qu'il avait su enthousiasmer pour les œuvres charitables et réunir en sociétés au service de Dieu et de la Patrie, des hommes et des femmes d'âge mûr dont il avait été le conseiller bienveillant, des ecclésiastiques et de nombreux représentants des 45,000 citoyens qui forment la colonie Raiffeiseniste suisse. Sur la tombe qui se refermait sur cet homme de valeur dont la vie entière fut un apostolat de travail, d'abnégation et de dévouement, une émotion profonde et sincère étreignait tous les cœurs.

Enfant de la campagne, le curé Traber a toujours vécu et senti avec le peuple. C'est également ce peuple campagnard qu'il a toujours aimé et qu'il a servi dans toute la force de son intelligence et de son âme.

\* \* \*

### Sa vie

Le berceau du pionnier du mouvement Raiffeiseniste suisse fut Hombourg, petit village du nord du canton de Thurgovie, dont on aperçoit de loin le clocher élancé. Il naquit le 24 mars 1854 et fut baptisé Jean Evangéliste. Ce nom le prédestinait peut-être déjà à sa carrière future. Son père était Joseph Traber, menuisier, et sa mère Marie, née Rieser. Les époux Traber possédaient un petit

domaine juste suffisant pour nourrir 2 à 3 vaches et pour produire le blé nécessaire à la famille. La famille Traber se composait de six enfants, trois garçons et trois filles. Jean était le cadet des garçons. D'une nature très éveillée, toujours

lier à la tête de la petite entreprise, pendant l'hiver 1870-1871, son frère qui était mobilisé pour l'occupation des frontières, lors de la guerre franco-allemande.

Au printemps 1873, Jean Traber manifesta à nouveau plus ardemment son désir



BICHELSEE AVEC LA CURE (+)

||Le Rutli du mouvement raiffeiseniste suisse

joyal, le jeune Traber manifesta durant les premières années d'école, plus de goût pour la vie champêtre et pour la nature que pour l'étude. Depuis la maison familiale, on jouissait d'une vue magnifique qui s'étendait jusqu'à la chaîne des Hautes-Alpes. Traber apprit ainsi, dès son âge le plus tendre, à admirer et à aimer son pays. Selon l'usage dans la contrée, les parents placèrent leur fils cadet, âgé de 12 ans, chez un paysan des environs, comme petit domestique de ferme. Au bout d'un an il rentra au foyer paternel avec un certificat dans lequel son patron louait son assiduité au travail, son application et sa constante bonne humeur.

C'est à cette époque qu'un grand enthousiasme pour les choses religieuses s'empara du jeune Traber, en même temps que croissait en lui le goût de l'étude et le désir de devenir prêtre. La réalisation de ce projet se heurtait cependant à des difficultés d'ordre matériel. On reculait devant les gros frais que devaient nécessairement entraîner les études à entreprendre. Les parents de Traber moururent en 1868. Les enfants continuèrent à vivre en famille, sous la direction de l'aîné des garçons, âgé de 20 ans. Jean apprit alors le métier de menuisier-charpentier, métier qu'il pratiqua pendant cinq ans. Il acquit même dans l'exercice de cette profession une grande habileté et il remplaça en particu-

d'étudier, et avec le consentement de ses frères et sœurs, il commença à se préparer à sa vocation future, en prenant des leçons de latin chez le curé du village, l'abbé Wigert. Dès ce moment commença pour lui une vie de labeur et de renoncement. Le travail de la journée était écrasant. Le jeune Traber étudiait le latin de 4 à 6 heures du matin; après le déjeuner, il travaillait à l'atelier et aux champs; à midi il prenait sa leçon de latin, et le soir une fois le labeur de la journée terminé, il étudiait encore souvent jusque très tard dans la nuit. La grammaire était son compagnon constant et il énonçait souvent les déclinaisons au rythme du rabot.

En automne 1873, Traber entra au collège d'Einsiedeln, où il débuta en deuxième degré pour passer quelques mois après déjà en troisième classe. En 1879, il subit avec beaucoup de succès les examens de la maturité au collège cantonal de Frauenfeld. Il étudia ensuite la théologie pendant quatre ans, d'abord à l'Université de Wurzburg, puis ensuite à celle de Louvain, où il suivit en particulier avec assiduité les cours de philosophie du professeur Mercier, c'est-à-dire du cardinal dont le nom fut si souvent prononcé pendant la guerre mondiale, lors de l'invasion de la Belgique par les troupes allemandes.

Après avoir reçu la 1<sup>re</sup> consécration dans la Cathédrale de Liège (Belgique),

Jean Traber fut ordonné prêtre en 1883. Il fonctionna d'abord pendant deux ans comme vicaire à Sirnach (Thurgovie) et fut nommé ensuite dans l'importante paroisse de Bichelsee, où il déploya pendant plus de 40 ans une activité des plus fructueuses. Nommé doyen en 1925, il abandonna l'année suivante ses fonctions de curé et se consacra dès lors en particulier à des travaux de littérature religieuse.

\*\*\*

### Son activité privée et publique

Le doyen Traber était un homme de progrès. Il possédait une volonté de fer et une grande confiance en lui. Excessivement simple, sans besoins personnels, il était animé d'un amour sincère du prochain. D'un esprit tolérant, il savait juger sainement les besoins de l'époque et faisait preuve d'une très grande compréhension de la vie sociale. Les questions d'intérêt public, de quelque nature qu'elles fussent, l'intéressaient au plus haut degré, travaillaient son esprit et tenaient constamment en éveil son naturel talent d'organisateur. Une certaine audace, une grande énergie et une ténacité extraordinaire s'alliaient en lui à un sens pratique avisé. La plupart des sociétés et des associations de la paroisse de Bichelsee doivent leur fondation au curé Traber: il organisa en particulier l'Union chrétienne de jeunes gens, une société populaire, une société des dames, une caisse de maladie. Pendant près de quarante ans il présida la Commission scolaire. Sous son initiative et d'après ses propres plans on construisit deux collèges. Avec un extraordinaire souci d'exactitude, il dressa un registre des bourgeois de Bichelsee en remontant jusqu'en 1650. Pendant un grand nombre d'années, il dirigea le «Chœur paroissial», et c'est encore lui qui, en 1924, pris l'initiative de la rénovation de l'église de Bichelsee qui sert aux cultes protestant et catholique. Il avait à cœur le bien moral et matériel de la commune. Comme un chef audacieux, il préparait ses armées et son champ d'action. Il étudiait les familles, les caractères, la situation économique des différents foyers, afin de pouvoir porter un jugement rapide et sûr et intervenir aussi efficacement lorsque c'était nécessaire. Pour ainsi dire aucun besoin de nature intellectuelle, corporelle, économique ou sociale n'échappait à son observation et le laissait indifférent. Son but constant était de former une classe agricole et moyenne forte, vivant dans de bonnes conditions économiques et financières. Il se rendait bien compte qu'une classe moyenne saine représenterait toujours le meilleur et le

plus efficace soutien de l'Etat et de la Société. Il aspirait à pouvoir aider efficacement les paysans dont il avait appris à connaître les difficultés par expérience personnelle. Ses efforts tendaient en particulier à soutenir tout individu laborieux et honnête, à lui permettre de se rendre indépendant, de fonder un foyer, et de devenir ainsi un membre utile de la Société. Il y a certainement une grande analogie entre les traits principaux du caractère de Traber et ceux du caractère du père Raiffeisen. Dans ces conditions, il est facile de se représenter que l'idée fondamentale de Raiffeisen, qui était de chercher l'amélioration de la situation intellectuelle et morale de la population rurale en favorisant tout d'abord ses conditions d'existence matérielle devait nécessairement enthousiasmer le curé de Bichelsee.

Le doyen Traber était de constitution délicate. La tuberculose — un terrible héritage familial qui frappa également plusieurs de ses frères et sœurs — ravagea sa santé durant sa jeunesse. S'il a pu malgré cela atteindre un âge avancé, c'est certainement grâce à son programme de vie strictement réglé, à la simplicité de sa nutrition et certainement aussi aux bains et douches d'après les méthodes Kneipp qu'il avait appris à connaître lors d'une cure qu'il avait faite à Arosa vers 1890. Il avait même expérimenté lui-même attentivement ces méthodes et les recommandait aussi fréquemment aux malades.

•••

### Son activité comme pionnier Raiffeiseniste

Par un ecclésiastique wurtembergeois de passage en Suisse, le vénérable curé Traber avait appris à connaître les associations de crédit que F.G. Raiffeisen avait créées et qui avaient déjà pris une grande extension en Allemagne. En 1889, il se procura le livre du Dr Fassbender: «Les Caisses de Crédit Agricole» ainsi qu'un guide pour la gérance de semblables Caisses par le pasteur Payer. Enthousiasmé par l'œuvre de Raiffeisen, Traber convoqua pour le 3 décembre de la même année une assemblée populaire pour discuter de la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Le 11 décembre, la «Caisse de Crédit Mutuel de Bichelsee» était définitivement constituée par 47 membres des deux confessions et commença son activité le 1<sup>er</sup> janvier 1900. Le curé Traber assumait la présidence du Comité de direction. Ayant à sa disposition un exemplaire des statuts modèles de l'Union wurtembergeoise, il élaborait des statuts pour sa nouvelle Caisse. Ce projet

fut adressé à l'examen à l'Union Centrale allemande à Neuwied. Les statuts revinrent de là avec quelques adjonctions parfaitement conformes aux principes du père Raiffeisen. Ils furent alors définitivement adoptés et ce sont ceux qui régissent encore actuellement nos Caisses.

Comme le père Raiffeisen avait fait sensation en Allemagne en 1860 avec ses créations, la fondation de la Caisse de Bichelsee fut également vivement discutée et elle attira l'attention du pays tout entier, comme le prouve la nombreuse correspondance qui est restée de cette époque.

En 1900, le curé Traber publia une petite brochure intitulée: «Courte explication sur les Sociétés de Caisses de Prêts Raiffeisen» dans laquelle il exposait de marquante façon la nécessité de ces organisations d'entraide mutuelle, et exposait les principes fondamentaux de Raiffeisen, donnait toutes les instructions utiles pour la fondation. Il faisait ressortir la nécessité de l'aide personnelle basée sur l'amour chrétien du prochain, et écrivait en particulier:

*« Les coopératives de crédit d'après le système Raiffeisen donnent à la classe moyenne et laborieuse une force capable de l'affranchir des trusts et de la haute finance. Elles constituent la semence de la liberté économique et de la prospérité de notre agriculture. C'est une des plus belles découvertes du siècle dernier ».*

Cette idée nouvelle rencontra l'approbation des milieux agricoles, mais souleva de suite une vive opposition dans les milieux bancaires. Les sept banques d'épargne et de prêts locales du canton

lence. Il y était vivement encouragé par ses amis et par les marques d'approbation de certains milieux intellectuels et économiques, animés du désir d'aider les populations rurales. Outre cela, l'activité de la Caisse de Bichelsee était des plus réjouissantes et dépassait même déjà les premières attentes du curé Traber.

Sur l'invitation particulière de la Société d'utilité publique du canton de St-Gall, société qui jouait à cette époque un grand rôle dans la vie économique et politique du canton, le curé Traber accepta de donner, en septembre 1901, à Wil, une conférence sur les Caisses Raiffeisen. Devant une illustre compagnie dans laquelle se trouvaient plusieurs directeurs de banque et des personnalités politiques et dirigeantes, il exposa le but et les dessins des Caisses Raiffeisen. L'exposé de Traber fut vivement applaudi, mais fit cependant l'objet de certaines critiques. Deux directeurs de banque et un juriste en particulier firent ressortir que le besoin de pareilles associations ne se faisait plus sentir à ce moment et que les circonstances auraient été différentes 20 ans plus tôt; ils exposèrent qu'à attendre des résultats pratiques et bénis de ces institutions, on risquait facilement d'aboutir à des déceptions. Dans une péroraison vibrante, le curé Traber répondit aux diverses demandes et réfuta les objections.

Le bruit que fit cette assemblée et les comptes-rendus qu'en donnèrent les journaux attirèrent l'attention générale sur les Caisses Raiffeisen et il ressort



LE CONVOI FUNÈBRE DU DOYEN TRABER

La dépouille mortelle est transportée dans l'église où elle sera exposée et où les honneurs seront rendus par le curé Sieber

de Thurgovie (toutes les 7 ont disparu aujourd'hui), s'élevèrent en particulier vivement contre l'initiative du curé Traber. Ce dernier n'en continua pas moins à propager par la parole et par la plume les idées dont il avait reconnu l'excel-

de la correspondance reçue par le curé Traber, dans les années 1900 à 1902, que partout en Suisse où l'on s'occupait de fonder des Caisses on avait recours aux services du «père Raiffeisen suisse», à Bichelsee. En 1901, des fondations eu-

rent lieu à Soleure et à St-Gall; d'autres intervinrent l'année suivante à Lucerne, Bâle, Thurgovie et Schwytz. L'idée était en marche. Malgré tous les obstacles qui se dressaient sur sa route, le curé Traber triomphait. Un précis de comptabi-

Caisses, faire de la propagande pour la fondation de nouvelles Sections. Cette idée de constituer une Union et de l'organiser convenablement, préoccupait surtout le curé Traber et l'avocat Georges Beck, à Lucerne, qui étudièrent les statuts des



L'ENSEVELISSEMENT DU DOYEN TRABER.

M. le Président Liner prononce l'éloge funèbre du défunt.

lité à l'usage des Caisses Raiffeisen, rédigé et publié par le curé Traber, facilita aussi le développement du mouvement. Il est facile de se représenter le travail qu'occasionnèrent au curé Traber les premières fondations. On manquait totalement d'expériences. Des modèles de formulaires, des tables pour le calcul des intérêts furent rédigés et copiés à la main par l'infatigable Traber. La fondation des premières Caisses donna certainement plus de travail au promoteur que la constitution de la première centaine qui suivit. A côté de la lourde tâche de son ministère, le curé Traber devait encore entreprendre des tournées de conférences, répondre à un véritable flot de demandes de renseignements et de correspondances; il devait en outre visiter les Caisses et surmonter un nombre considérable de difficultés auxquelles ces dernières se heurtaient. Mais Traber ne se lassait et ne se décourageait pas: «Les obstacles retrempe mon énergie, disait-il; plus les difficultés sont grandes, plus croît en moi la volonté de les surmonter».

En 1902, il y avait déjà 15 Caisses, ce qui certainement était un brillant succès. C'est alors que Traber sentit le besoin, comme l'avait déjà fait Raiffeisen en Allemagne, de réunir ces Caisses en une Association centrale pour la défense de leurs intérêts communs. Cette Association devait poursuivre les trois buts suivants: créer un Office de compensation financière, effectuer les révisions des

Fédérations étrangères. Un projet fut élaboré et le curé Traber convoqua alors les 20 Caisses Raiffeisen Suisses qui existaient déjà à cette époque à une assemblée préparatoire à Lucerne. Dans une seconde réunion tenue à Zurich, le 25 septembre 1902, 21 représentants de 10 Caisses affiliées constituaient définitivement l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen. La constitution de la Fédération Suisse était certainement un acte aussi important que la fondation de la Caisse de Bichelsee. On s'en rendait bien compte à cette époque déjà, comme le prouve le procès-verbal de la séance constitutive qui relève en guise de conclusions:

«A une heure déjà avancée de l'après-midi, ensuite d'un travail sérieusement accompli, les Raiffeisenistes suisses se dispersèrent aux quatre vents des cieux ayant tous la conscience joyeuse, et cette confiance que l'œuvre qui venait de débiter modestement et dont ils avaient délibérément posé les fondements en ce jour, deviendrait bientôt un précieux soutien des classes moyennes, en se développant dans les diverses régions de notre Patrie suisse et que les générations futures béniraient l'assemblée de Zurich et ses 21 participants».

Le curé Traber prit la présidence du Comité de direction formé de trois membres, dont faisaient encore partie l'avocat Beck, de Lucerne, et M. Brodmann, d'Ettingen. Les fonctions de président de l'Union, de directeur, de comptable, de caissier, de réviseur, de secrétaire,

étaient réunies en une seule et même personne: le curé Traber. Bichelsee devint ainsi le siège de l'Union. Presque de suite après la fondation de la Centrale, les difficultés surgirent en ce qui concernait la garantie des crédits aux Caisses affiliées; cette difficulté fut continuellement l'objet des soucis du directeur de l'Union. Comme les Caisses locales, la Caisse Centrale ne jouissait naturellement d'aucun crédit auprès des banques; il n'y avait en Suisse aucun établissement financier qui consentît à une avance sans garantie à l'Union. Maintes fois, lors des échéances importantes, le directeur Traber ne put se procurer les capitaux nécessaires que grâce à l'aide de la Caisse de Bichelsee qui mettait généreusement à sa disposition ses titres hypothécaires. Grâce à ces valeurs, Traber pouvait obtenir un crédit temporaire et satisfaisant aux demandes d'argent les plus pressantes des Caisses. Cependant, en dépit des hostilités et des obstacles, le mouvement progressait rapidement. A la fin de 1903, il y avait déjà 25 Caisses avec 1,740 sociétaires, et fr. 1,7 million leur étaient remis en gérance; 2,323 déposants d'épargne leur confiaient leurs économies et les réserves atteignaient déjà fr. 10,500. La Caisse Centrale accusait alors un bilan de fr. 240,000 et bouclait son premier exercice avec un bénéfice de fr. 221,65.

L'augmentation du nombre des Caisses imposait une somme de travail toujours croissante à la Centrale de Bichelsee. Tout le poids de ce travail reposait sur les épaules du curé Traber qui, sans trêve et sans repos, continuait à suffire à tout avec l'assistance de sa sœur dévouée, Véronique, décédée en 1923. Des nuits entières étaient sacrifiées à son œuvre Raiffeiseniste qu'il avait de plus en plus à cœur. Pour faciliter les Caisses, le curé Traber constitua un dépôt de registres et de formulaires, la plupart établis d'après ses propres idées. En 1903 déjà, il expédiait 120 paquets de formulaires, fit 494 envois d'espèces, et écrivit avec sa plume d'oie, de sa main tremblante qu'il appuyait de la main gauche, 674 lettres.

Jusqu'en 1906, il n'y eut des Caisses qu'en Suisse allemande. La première Caisse Raiffeisen de la Suisse française et du canton de Vaud est celle qui fut fondée cette même année par le pasteur Rochat, à Valeyres-sous-Rances, lequel s'était mis préalablement en relations avec le curé Traber. L'année suivante, en 1907, eut lieu la première fondation en Fribourg romand, à Belfaux, et en 1908, la première Caisse de langue française du Valais vit le jour à Leytron.

Si le curé Traber ne participa pas directement à ces fondations, il donna cependant toutes les instructions utiles, et il nous souvient d'avoir vu, dans les archives des premières Caisses Vaudoises, des lettres dans lesquelles il conseillait et renseignait les initiateurs. Il parlait et écrivait couramment le français, et c'est toujours avec une satisfaction particulière qu'il aimait à parler de ses premiers voyages de révision en Suisse romande, à Valeyres, à Surpierre, à Leytron, et il se renseignait souvent sur ses amis romands qui, pour la plupart, sont encore à la brèche comme membres des Comités des Caisses locales. Les statuts normaux furent traduits en français avec le concours de M. le pasteur Rochat, à Valeyres, qui assista également le curé Traber lors de la publication en français du « Précis de comptabilité ». La traduction des statuts de l'Union fut alors effectuée par le colonel Repond, fondateur de la Caisse de Belfaux.

De 1906 à 1912, ce fut la Banque Coopérative Suisse qui effectua l'office de Chambre de compensation financière entre les Caisses affiliées pendant que le curé Traber continuait à liquider toutes les affaires courantes de la Centrale. Traber restait le centre autour duquel gravitait tout le mouvement, d'où partait la direction, l'unité d'action et l'impulsion qu'il s'efforçait de donner en particulier lors des assemblées générales. M. le conseiller d'Etat bernois de Steiger qui avait essayé vers 1890 déjà d'introduire les Caisses Raiffeisen dans son canton assista aux assemblées générales de l'Union de 1903 et 1904, et il exprima sa satisfaction de voir que l'idée avait pris pied en Suisse et surtout qu'elle avait trouvé dans le curé de Bichelsee un si vaillant pionnier. A l'assemblée de 1907, le président Traber saluait avec un plaisir tout particulier la présence d'un représentant d'une Caisse Raiffeisen de la Suisse française en la personne de M. Jules Repond, de Belfaux, et pour la première fois eut lieu un discours en français lors de la réunion annuelle.

Toujours préoccupé du désir de perfectionner l'organisation des Caisses et de l'Union, le but du président Traber était de pouvoir constituer une Caisse Centrale absolument indépendante dans laquelle il voyait que reposait l'élément important du développement du mouvement tout entier. Il crut avoir trouvé en la personne du Dr Eugène Cremer, à Berne, qui avait été secrétaire particulier de Raiffeisen, l'homme qu'il fallait pour la direction de cette Caisse Centrale. Ce projet ne rencontra cependant pas l'approbation générale. Une partie des Caisses

estimaient que la réalisation de ce projet était encore trop anticipée. En outre, le choix du Dr Cremer soulevait aussi une certaine opposition.

Lors de la discussion, le point de vue des Caisses réfractaires l'ayant emporté, M. le curé Traber se retira en 1912. Il eut cependant la satisfaction de constater que son projet de Caisse Centrale indépendante ne devait pas tarder à se réaliser par la logique même des choses, quelques années plus tard, pour le grand bien du mouvement tout entier. Lorsque le curé Traber remis la présidence en de nouvelles mains, l'Union comptait déjà 159 Caisses, 10,739 sociétaires, 25,5 millions de francs de chiffre de bilan et fr. 390,000 de réserves. Le grain fécondateur avait déjà germé. L'œuvre avait conquis son droit d'existence et jouissait déjà de la confiance générale. Le grand idéaliste et vaillant pionnier Traber pouvait remettre son œuvre à une Direction compétente à laquelle n'incombait plus que le soin de veiller à sa prospérité et à son développement.

Le doyen Traber resta dans les organes administratifs de la Caisse de Bichelsee jusqu'en 1921. Cette Caisse qui, au début, avait par son exemple encouragé la fondation de tant de nouvelles Sections est devenue un des membres les plus importants de l'Union. Elle a fêté en 1925 son vingt-cinquième jubilé et a honoré particulièrement à cette occasion son fondateur et son bienfaiteur.

En 1925, le curé Traber honora de nouveau de sa présence le Congrès annuel de l'Union, à Lucerne. Il eut également la satisfaction en 1928, de pouvoir prendre encore part au Congrès jubilaire et en particulier à l'acte commémoratif du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Union. En présence de 600 délégués, venus de 19 cantons, devant les présidents du Conseil National et du Conseil des Etats, des délégations du Conseil Fédéral, des autorités cantonales saint-galloises et de nombreuses organisations économiques de la Suisse et de l'étranger, la communauté Raiffeiseniste suisse présenta à son fondateur et pionnier l'hommage de sa vénération et de sa reconnaissance profondément sentie. Ceux qui eurent le privilège de participer au Congrès n'auront certes pas oublié le moment où le curé Traber, vénérable vieillard à barbe blanche, se leva gonflé d'émotion pour glorifier Dieu tout d'abord de lui avoir donné le courage et l'énergie pour introduire les Caisses Raiffeisen sur le territoire suisse et pour remercier ensuite tous ceux qui avaient soutenu ses efforts et lui avaient aidé à répandre sa semence bienfaisante sur tout le territoire de notre chère Patrie.

Le doyen Traber s'était adressé une dernière fois à la communauté Raiffeiseniste suisse, dans le numéro jubilaire du « Messager Raiffeisen » de juin 1928.

Nous publions encore ici cet exposé que nous considérons comme un héritage sacré du vénéré défunt et qui restera le programme fondamental de notre activité future:

En m'invitant à participer à votre vingt-cinquième Congrès jubilaire, vous m'avez procuré une des plus grandes joies de ma vie. Je m'empresse aussi de répondre à votre invitation en écrivant quelques lignes pour le numéro de fête du « Messager Raiffeisen ».

Le 1<sup>er</sup> janvier 1900 s'est constituée dans ma paroisse de Bichelsee, la première Caisse Raiffeisen Suisse, avec 47 sociétaires. Aujourd'hui, après 27 ans, il y a une organisation nationale de 435 Caisses, avec 37,000 membres, ayant traité l'an dernier pour 441 millions de francs d'affaires et possédant déjà plus de 5,000,000 de francs de réserves.

Jamais je n'aurais osé, au début, espérer un pareil épanouissement de l'œuvre Raiffeiseniste dans notre pays. Une crainte m'envahissait parfois, c'était de sentir que toute œuvre terrestre est changeable et de ce fait soumise au péril de la décomposition et de l'anéantissement.

Cependant, il y a des œuvres sur la terre qui sont immuables et immortelles ! Ce sont celles qui sont fondées sur des lois immuables et éternelles. Ces œuvres prospèrent toujours tant que les principes qui signifient leur raison d'être sont rigoureusement observés. Les organisations Raiffeisenistes sont des œuvres de cette nature.

« Les Caisses de Crédit Mutuel ne peuvent prospérer que là où existent la charité, l'amour de Dieu et du prochain », disait F.-G. Raiffeisen. Or, la loi de l'amour chrétien de Dieu et du prochain n'est-elle pas éternelle et immuable ? En établissant ses Caisses sur cette noble base, Raiffeisen les a placées sur un roc inébranlable.

Examinons maintenant quelques-uns des principes énoncés par le grand philanthrope allemand:

Les Caisses de Crédit doivent limiter leur activité à un territoire restreint, ordinairement à une commune. Elles ne peuvent accepter comme sociétaires que des personnes domiciliées dans la circonscription et seuls les membres peuvent prétendre à des prêts quelconques. N'est-ce pas là de l'amour chrétien du prochain ? Certainement ! A leur tour, les communes doivent montrer entr'elles un esprit d'entraide mutuelle: elles doivent limiter

à leur seul territoire le domaine d'activité de leur Caisse afin de permettre la fondation d'une semblable organisation dans chaque localité. D'aucuns diront sans doute: « Mais le résultat ne serait-il pas le même si plusieurs communes se groupaient pour former une seule Caisse ? » Il peut sembler au premier abord qu'il doive en être ainsi. Cependant le résultat effectif n'est pas le même. Une grande Caisse demande trop de travail et de sacrifices des Comités de direction et de surveillance, chargés de l'administration et du contrôle. Le principe initial d'amour constant du prochain ne peut alors se manifester pleinement. Essayons de voir pourquoi:

« Les membres des Comités exercent leurs fonctions à titre purement honorifique » disent les statuts. C'est là une première manifestation journalière de cet amour de la chose publique qui appelle la bénédiction divine. La bienfaisance et les sacrifices rendus dans un esprit chrétien n'ont jamais appauvri personne. En attribuant une si grande importance à ce principe, Raiffeisen avait ses raisons: Si elles étaient rétribuées et donnaient droit à des tantièmes, les fonctions de membres des Comités seraient attrayantes et n'exigeraient plus au contraire un sacrifice constant dicté par l'amour de la chose publique, comme l'a voulu Raiffeisen. Ces fonctions risqueraient d'être envahies alors par de mauvais éléments et tomberaient dans le matérialisme ordinaire des affaires. Or, celui qui remplit ces fonctions par pur esprit de sacrifice et de dévouement à la collectivité travaille toujours consciencieusement et de façon désintéressée. Son exemple seul est une action morale bienfaisante contre le matérialisme, l'égoïsme, la soif de gains et de jouissances, fléaux des temps actuels. Le travail des Comités ne doit pas être trop chargé; c'est pourquoi il faut s'en tenir à un cercle d'activité restreint. J'ai vu des exemples magnifiques de désintéressement et de sacrifice à la collectivité. Par exemple, il y a quelques années, un président de Comité m'exposait dans une lettre, le développement et la prospérité de sa Caisse qui comptait déjà plus de 300 membres et avait un roulement d'affaires de 8 millions. Comme je lui répondais que les succès obtenus me réjouissaient sincèrement, mais que je craignais pour le maintien de l'administration gratuite, ensuite de l'envergure actuelle des affaires, il répondit par retour du courrier: « Monsieur le Curé, soyez sans crainte. Jamais encore nous n'avons payé un seul centime de rétribution au Comité de direction et au Conseil de surveillance et nous n'en paierons aucun à l'avenir ». Bravo !

Tous les sociétaires doivent répondre solidairement entre eux des engagements contractés par l'Association. Ceci veut dire: « Un pour tous, tous pour un ». C'est une manifestation nouvelle de l'amour chrétien du prochain. N'est-ce pas agréable de voir les hommes vivre en parfaite harmonie et s'entr'aider les uns les autres ?

Les Caisses Raiffeisen ne peuvent effectuer des prêts qu'à leurs membres seulement. « Mais, dira-t-on peut-être, ce n'est pas précisément faire preuve d'amour de ses semblables que d'empêcher aux non-sociétaires de bénéficier des avantages de l'organisation ». Tel n'est pas le cas. Les non-sociétaires sont au contraire amenés par là, à pratiquer cette vie de sacrifice voulue par Raiffeisen; ils n'échappent pas à ce devoir qui les lie à la collectivité et ne peuvent seulement faire égoïstement emploi des avantages que procure l'organisation. Ils doivent d'abord venir à la Caisse, verser leurs parts d'affaires et prendre leur part de responsabilités. A ce moment seulement ils seront acceptés dans l'Association. En effectuant des prêts à des non-membres, les Caisses Raiffeisen nuiraient aussi à la sécurité de leurs sociétaires, parce que ceux-ci alors devraient garantir indirectement des engagements de personnes étrangères au mouvement.

Pour terminer, je relèverai encore le fait que Raiffeisen a établi son système sur le terrain de la neutralité absolue. Les questions politiques et les luttes de toute nature ne doivent pas intervenir chez nous, car elles engendrent la discorde et la méfiance. Il faut rester sur ses gardes et ne pas s'allier à des associations ou se laisser influencer par des organisations qui feraient de nous un instrument pour servir leurs visées politiques, leurs idées et leurs intérêts particuliers. Quantité d'idées et de partis politiques sont représentés auprès de nos Caisses, et la loi éternelle de l'amour chrétien du prochain n'autorise personne à juger et à poursuivre quelqu'un pour les idées politiques ou religieuses qu'il défend d'après sa conscience et avec conviction profonde. Jusqu'à maintenant tout est bien allé, et il en sera toujours ainsi tant que les Caisses Raiffeisen sauront dans leurs discussions et dans leurs actes, rester fidèles à leur seul but qui est de fortifier économiquement les classes moyennes en leur procurant le crédit nécessaire et en élevant le niveau intellectuel et moral des populations rurales.

Nos organisations Raiffeisenistes ne sont pas vues d'un œil favorable par tout le monde, et même ces Messieurs du Gouvernement ne sont pas toujours bienveillants à notre égard. Mais ceci ne peut

faire sombrer nos organisations. Leur perte ne peut être entraînée que de deux façons:

1<sup>o</sup> Par les Caisses elles-mêmes, en s'écartant des nobles principes fondamentaux qui sont à leur base et qui sont inspirés par les lois éternelles de l'amour chrétien de Dieu et du prochain.

2<sup>o</sup> Par la force brutale, comme l'a connue la Russie communiste, qui anéantit tous droits et qui étouffe toutes les initiatives privées.

Que Dieu nous protège d'un semblable fléau !

J. TRABER, curé de Bichelsee.

Lors de chaque assemblée générale, les délégués adressaient avec enthousiasme leur salut et leurs vœux au vénérable doyen Traber. La présidence d'honneur de l'Union Suisse lui avait été également conférée lors de la réunion de Zermatt.

Le grain fécondateur que le curé Traber a enfoui en terre au commencement de ce siècle est devenu aujourd'hui déjà un arbre puissant qui répand ses rameaux fructueux et bienfaisants sur le territoire de toute la Confédération. A quoi en serait aujourd'hui l'idée de l'aide personnelle des classes agricoles dans le domaine du crédit, idée si naturelle et si répandue maintenant, si le curé Traber ne s'était levé en 1900 et ne l'avait pas répandue dans notre pays comme le fait un apôtre ? C'est grâce à Traber en tous cas que pendant trois décades, notre population rurale a déjà pu profiter largement des avantages matériels et moraux que procure l'œuvre de Raiffeisen. En Suisse comme à l'étranger, les 500 Caisses Raiffeisen sont devenues un soutien efficace et un levier d'émancipation économique et morale des paysans et de toute la classe moyenne et laborieuse de nos campagnes. Si ces organisations de crédit n'existaient pas, il faudrait certainement les constituer aujourd'hui. A des centaines de paysans, elles ont déjà tendu la perche qui leur a permis de se sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient. Des milliers d'agriculteurs doivent également leur ascension économique à ces organisations d'utilité publique basée sur l'amour chrétien du prochain. En développant l'économie et l'épargne, en faisant naître le sens de l'entraide et de la solidarité chrétiennes, les Caisses Raiffeisen ont exercé déjà partout une mission souverainement utile. Que de peines et de soucis n'ont-elles pas déjà atténués et que de joies et de bonheur n'ont-elles pas fait entrer dans les foyers paysans.

Il est donc compréhensible que la communauté Raiffeiseniste suisse toute en-

tière ait été si profondément touchée du départ de son vénéré pionnier, et la couronne de lauriers écharpée de rubans rouge et blanc qui a été déposée sur sa tombe traduisait bien l'hommage de reconnaissance, d'affection et de fidélité des 45,000 Raiffeisenistes suisses.

Que Dieu ait ton âme, grand bienfaiteur ! Tu as acquis ta place parmi les grands philanthropes de notre classe agricole. Nous te garderons un souvenir ému et reconnaissant, et nous honorerons ta mémoire en conservant toujours fidèlement les beaux et nobles principes de Raiffeisen de façon à ce que ton œuvre subsiste dans tous les temps pour le bien matériel et moral de nos campagnes et de notre chère Patrie suisse. Nous te suivrons dans la voie que tu nous as tracée, car, comme l'a chanté le poète:

Vivre en soi, ce n'est rien, il faut vivre en autrui.  
A qui puis-je être utile, agréable aujourd'hui ?  
Voilà chaque matin ce qu'il faudrait se dire ;  
Et le soir, quand des cieus la clarté se retire,  
Heureux à qui son cœur tout bas a répondu :  
Ce jour qui va finir je ne l'ai pas perdu,  
Grâce à mes soins, j'ai vu sur une face humaine  
La trace d'un plaisir ou l'oubli d'une peine.

## Utilité des réserves dans nos mutualités

Qu'il s'agisse d'individus, de collectivités ou d'associations, la prévoyance est une obligation primordiale dont ni les leçons du fabulistes, ni les décrets du législateur n'avaient besoin de démontrer l'importance. Nos mutualités de crédit n'échappent point à la loi commune; même en ce qui les concerne, la règle générale est confirmée par des considérations particulières, qui prouvent péremptoirement la nécessité de constituer des réserves pour l'avenir.

Pour satisfaire aux demandes d'emprunt auxquelles nos mutualités doivent répondre de par leur fonction, elles peuvent puiser à trois sources différentes: le capital social, les réserves, et les capitaux externes qu'elles reçoivent par voie de dépôts. Mais ces trois ordres de ressources ne se comportent pas de la même manière: le capital social provenant des parts d'affaires est pour ainsi dire peu considérable et attend un intérêt si minime soit-il, les capitaux externes l'exigent, seules les réserves peuvent s'en passer. Elles ont donc un intérêt particulier à accroître leurs fonds de réserve, dont l'emploi ne leur laisse que des bénéfices. Plus qu'à toutes les autres, ce soin s'impose à nos associations. Dans un pays méfiant, ou tout simplement avisé, comme le nôtre, peut-on espérer que les foules viendront sans hésitation apporter leurs disponibilités, si elles savent que les

organes administratifs font bon marché des vérités établies et négligent de constituer des réserves, soit pour parer aux pertes toujours possibles, soit pour assurer le bon marché du crédit dans la mesure où il est raisonnable.

On entend dire parfois, — et c'est un argument dont nous nous servons volontiers pour nos Caisses, à respecter la valeur normale de l'argent, — que la Caisse Centrale est toujours là pour faire des avances, et au surplus, on peut obtenir un crédit extraordinaire en plus du crédit habituel. En règle générale rien de plus exact; cependant telle circonstance peut se présenter où la Caisse Centrale ne pourrait plus satisfaire toutes les demandes. Les crises financières sont-elles actuellement rares? Qu'il nous suffise de rappeler la grande crise financière, qui, en 1905 et en 1906 pesa si lourdement sur un grand pays voisin et où l'on vit la Banque élever son taux d'escompte à 8 pour cent. Si les coopératives de crédit purent résister à cette crise en maintenant leur taux entre 4 et 5 pour cent, c'est qu'à côté de leurs importants capitaux (302 millions de francs), elles avaient de fortes réserves (145 millions de francs).

Pouvons-nous écarter les crises de ce genre de nos prévisions d'avenir? Et ne faut-il pas souhaiter que profitant des excellentes leçons qui leur viennent du dehors, nos Caisses rurales garantissent aux cultivateurs suisses la plus grande fixité possible du loyer de l'argent.

Il est encore d'autres risques que tout le monde soupçonne: l'espèce des mauvais payeurs n'est pas encore éteinte, malgré la sélection qu'on opère dans l'admission des membres et dans l'octroi des prêts. Si une Caisse doit éprouver une perte d'argent, elle en souffrira moins si elle peut la faire supporter par un fonds impersonnel et surtout frappé de mutisme. On a, il est vrai, proposé avec d'excellentes intentions, une assurance mutuelle contre ces accidents. L'assemblée générale de Fribourg devant laquelle cette proposition fut soutenue, ne parut guère la goûter. Une telle combinaison ne pouvait avoir pour résultat que d'encourager l'imprudence et l'impéritie de certaines Caisses en atténuant outre mesure les responsabilités. On peut d'ailleurs admettre que les Caisses possédant de fortes réserves se montreraient peu disposées à suppléer à l'imprévoyance des autres, car il est à remarquer, — et c'est là un dernier argument en faveur de l'utilité des réserves, — que la propriété d'un certain capital est surtout pour les Caisses affiliées, le commencement de la sagesse. C'est un sentiment

humain bien précieux que celui de s'attacher plus particulièrement aux biens que l'on doit à son propre effort; et l'on constate sans peine que les petites Caisses sont d'autant plus prudentes dans leurs opérations qu'elles y risquent des économies amassées avec plus de soins. Ainsi s'établit pour nos mutualités de crédit la nécessité d'augmenter par tous les moyens possibles l'importance des fonds de réserve qui les garantit contre une hausse accidentelle et exagérée du taux de l'intérêt, qui les prémunit contre les dangers du dehors et contre leurs propres entraînements, et cette nécessité s'impose surtout à la Caisse Centrale, qui est comme le réservoir, où s'accumule la substance bienfaisante qui doit alimenter l'organisme tout entier. Nous devons savoir gré aux dirigeants distingués de notre Chambre de compensation de St-Gall d'avoir compris l'importance de la formation des réserves. V. R.

## Pensée

Une Patrie est forte de l'amour de ses citoyens, du zèle et du dévouement qu'ils mettent à son service. Si ces sentiments périssent, la déchéance est proche.

Albert Bonnard.

## Nouvelles de notre mouvement

La cinquantième Caisse Raiffeisen en Valais romand a été fondée le vendredi 31 octobre, à St-Gingolph, le jour de la sépulture du rév. doyen Traber, fondateur de la première Caisse en Suisse.

M. A. Puipe, l'infatigable promoteur du mouvement en Valais romand, qui présida à cette fondation, avait tenu à honorer la mémoire du curé Traber d'une façon digne du pionnier Raiffeiseniste, en fondant une Caisse Raiffeisen.

Sur 510 Caisses Raiffeisen existant actuellement en Suisse, le Valais en compte 93, soit 43 pour la partie allemande et 50 pour la partie française du canton.

On nous informe encore que des Caisses viennent également de se constituer à Val d'Illiez et à Ardon. Toutes deux sont également dues aux efforts de M. Puipe, membre du Conseil de surveillance de l'Union.

Le Valais n'est pas toujours en retard pour les œuvres de progrès.

\*\*\*

Au moment de mettre sous presse, on nous informe également qu'une Caisse Raiffeisen s'est constituée le 19 novembre 1930, à Château-d'Oex.

Des fondations étant déjà intervenues au printemps à Botterens, Froideville et Essertines, la Caisse de Château-d'Oex est donc la quatrième Caisse Raiffeisen Vaudoise de 1930.

Nous faisons nos meilleurs vœux pour le développement et la prospérité de cette nouvelle Section vaudoise.

\*\*\*

Dans l'Oberland-Bernois, le mouvement Raiffeiseniste a gagné sa cause. Possédant un grand sens pratique, la population ne devait pas tarder à se rendre compte des avantages multiples qu'elle pourrait tirer de ces organisations de défense personnelle des classes rurales dans le domaine du crédit. Avec l'automne, l'activité pour la fondation de nouvelles Caisses a repris. Une Caisse vient de se constituer à Diemtigen et une autre à Eriz, près de Thoune.

L'Oberland-Bernois compte ainsi déjà vingt Sections réunies en une Fédération régionale qui déploie une grande activité.

\*\*\*

Le Congrès annuel d'Aarau a porté ses fruits et les Raiffeisenistes argoviens montrent toujours plus d'ardeur pour leur cause. On nous informe que la soixantième Caisse vient de se constituer le 13 octobre, à Uerkheim.

\*\*\*

L'idée de la coopération dans le domaine du crédit rural devient également de plus en plus populaire dans la campagne zurichoise. Sur l'initiative de la Société d'apriculture, une nouvelle Caisse vient de se constituer à Gossau. Malgré l'opposition de certains milieux bancaires et certains articles tendancieux qui avaient été publiés dans la presse locale, 96 citoyens ont demandé spontanément leur admission lors de la réunion constitutive. C'est là certainement un des plus beaux résultats obtenus jusqu'à ce jour lors de la constitution d'une Caisse, et certainement toutes les ambitions sont permises à cette benjamine de notre Association suisse. Il est intéressant de relever aussi que lors de l'étude de la question, le Comité d'initiative s'était adressé à une cinquantaine de Caisses Raiffeisen dans six cantons différents, en les priant de lui communiquer si elles avaient fait de bonnes expériences et si la fondation d'une semblable organisation pouvait être vraiment recommandée. Comme on le voit, les paysans de Gossau sont des gens prudents et avisés. Or, toutes les réponses, dont les extraits ont été donnés lors de l'assemblée, furent unanimes à louer les avantages que procure la Caisse Raiffeisen dans un village agricole et à encourager la fondation d'une semblable organisation à Gossau.

### Extrait des délibérations de la séance des Conseils de direction et de surveillance de l'Union Suisse des 16 et 17 octobre 1930

1<sup>o</sup> Les conditions d'admission ayant été remplies, les nouvelles Caisses suivantes sont admises dans l'Union:

PONTE CAMPOVASTO (Grisons),  
URNERBODEN (Uri);  
VENTHONNE (Valais);  
GOSSAU (Zurich).

L'Union compte actuellement ainsi 508 Caisses affiliées. Il y a déjà eu 20 nouvelles fondations en 1930.

2<sup>o</sup> Des crédits spéciaux pour une somme globale de 1,289,000 francs sont accordés à 24 Caisses. La plupart de ces crédits sont destinés à des avances pour améliorations foncières, travaux de drainage, construction de route, etc.

3<sup>o</sup> La Direction de l'Union présente le bilan mensuel de la Caisse Centrale au 30 septembre 1930. Il est constaté que pour les neuf premiers mois de cette année le mouvement d'affaires atteint déjà 348 millions de francs, ce qui représente une augmentation de fr. 38,5 millions par rapport à la même période de l'année précédente.

4<sup>o</sup> L'extraordinaire abondance monétaire générale se fait également sentir, dans une certaine mesure, auprès de notre organisation. Malgré que les banques ne paient plus que des taux insignifiants pour les avoir en compte à vue, les conditions actuelles de la Caisse Centrale vis-à-vis des Caisses affiliées sont cependant maintenues en ce qui concerne le compte-courant ordinaire. Le taux des placements à terme est cependant limité à 4 et quart pour cent net.

5<sup>o</sup> L'inventaire et les comptes du Service des fournitures (dépôts de registres, formulaires de matériel) arrêtés comme habituellement au 15 septembre sont étudiés et approuvés. Ce service a pris encore de l'extension. Durant l'année, 3,968 envois ont été effectués pour une somme totale de fr. 59,213,80 (année précédente: 3,192 paquets pour 48,464,80 francs).

6<sup>o</sup> L'approbation est donnée à diverses mutations intervenues dans le personnel subalterne du Bureau Central.

7<sup>o</sup> Rapports sont présentés sur les résultats de deux révisions partielles effectuées auprès de la Caisse Centrale, l'une par le Comité de direction et l'autre à l'improviste par le Conseil de surveillance, assisté de la Société Fiduciaire et de Révision S. A., à Zoug.

Les Conseils prennent note avec satisfaction du résultat favorable de ces inspections qui n'ont donné lieu à aucune observation.

8<sup>o</sup> Divers rapports de révision de Caisses affiliées faisant l'objet de critiques spéciales, sont mis en discussion et font l'objet d'une étude particulière des Conseils.

9<sup>o</sup> Une Caisse affiliée présente une requête visant à la suppression complète des émoluments de révisions pour les Caisses qui ne disposent que de réserves modestes. Cette demande émane d'une Caisse dont l'administration a nécessité ces dernières années plusieurs révisions principales et partielles.

Vu les prescriptions statutaires à ce sujet et étant donné que des allègements très appréciables existent déjà pour les Caisses nouvellement constituées, cette requête est écartée.

10<sup>o</sup> Un projet déposé par le Secrétariat de l'Union tendant à honorer particulièrement la longue activité de fonctionnaires méritants des Caisses locales (membres des Conseils de direction et de surveillance, caissiers), est soumis à une première étude. L'entrée en matière est votée en principe. Il est décidé de laisser aux Caisses le soin de manifester de façon spéciale la reconnaissance de l'Association lors de la vingt-cinquième année d'activité fidèle. Le Bureau Central est à la disposition des Caisses pour les assister de ses conseils dans ses occasions.

L'Union se réserve de manifester la reconnaissance de l'Association lors de la trentième année d'activité.

\*\*\*

En terminant, M. le directeur Stadelmann, félicite chaleureusement M. le président Liner et M. le vice-président Scherrer, qui viennent de fêter leur soixantième anniversaire.

### Tribune libre

#### A propos de prêts hypothécaires

Monsieur C. S., à V.:

**Demande.** — Peut-on accorder des prêts hypothécaires à des personnes habitant la paroisse, mais dont les immeubles sont situés en dehors du cercle d'activité de notre Caisse?

**Réponse.** — Sur la base de ses statuts, une Caisse Raiffeisen peut parfaitement accorder un prêt hypothécaire à un sociétaire domicilié dans son rayon d'activité, même si les immeubles affectés en garantie se trouvent sur le territoire d'autres communes. C'est toujours le domicile du requérant qui entre en ligne de compte lors de l'octroi des prêts et des crédits.

Dans cet ordre d'idées, un prêt hypothécaire ne peut être effectué par contre, à une personne qui possède des immeubles dans la commune, mais qui a son domicile ailleurs.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel  
(système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.